



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026045
Refacturation personnel commune sur budget
assainissement**

Séance du 29 Avril 2026

Le 29 Avril 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, Mme BILLAUD Alicia.

Absents : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Excusés : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Pouvoirs : Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M DELIGEARD Arnaud, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme QUESNOT Michèle, M PISSOCHET France donne pouvoir à M VIGNE Olivier, Mme FATAH Sandrine donne pouvoir à Mme BILLAUD Alicia

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 22 Avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 22 Avril 2026

Comme chaque année, le Conseil doit autoriser le Maire à refacturer sur le budget d'assainissement une partie des charges salariales des agents s'occupant de l'entretien des stations et réseaux ainsi que la partie administrative. La quote-part des heures passées par les agents s'établit à 165 heures pour l'année 2026 pour un montant total à refacturer de 3 316.90 € (trois mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix centimes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de valider la refacturation des charges au titre de l'année 2026 pour un montant de 3 316.90 € et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

